



COMMUNE DE CHARMES-SUR-RHONE CANTINE SCOLAIRE

Règles de bonne conduite

- 1 - Avoir une attitude correcte
- 2 - Respecter le personnel d'encadrement
- 3 - Respecter les consignes données
- 4 - Respecter les autres élèves
- 5 - Respecter la nourriture (ne pas jeter la nourriture, ne pas jouer avec la nourriture)
- 6 - Respecter les règles d'hygiène
- 7 - Respecter le matériel

CHAQUE ÉLÈVE S'ENGAGE À RESPECTER CES RÈGLES

Tout manquement à ces règles de bonne conduite pourra faire l'objet de sanctions prises par la Municipalité. Ces sanctions allant de l'avertissement écrit à l'exclusion temporaire ou définitive du service.

Le constat de désordres liés au comportement de l'enfant entraînera systématiquement la convocation des représentants légaux pour un entretien avec un responsable afin de régler les problèmes d'un commun accord.

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Signature des représentants légaux	Signature de l'élève